



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE

Bureau communautaire du 10 juillet 2025 – 19h00

en salle de réunion du Siège à Dannemarie

Sous la Présidence de Fabien ULMANN, Président,
sur convocation en date du 04 juillet 2025

Liste des délibérations publiées le 18 juillet 2025

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Franck GRANDGIRARD est désigné secrétaire de séance

DELIBERATION N° B20250701

Approbation attribution diverses subventions exceptionnelle

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° B20250702

Approbation attribution d'une subvention au titre du fonds de sauvegarde du patrimoine

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° B20250703

Approbation convention constitutive d'un groupement de commande dans le cadre de travaux de réaménagement et d'assainissement – rue de Moos, commune de Seppois-le-Haut

Vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention, 1 non-votant

DELIBERATION N° B20250704

Approbation attribution Marché public relatif à la livraison de repas pour les structures d'accueil collectifs intercommunales destinés aux mineurs

Adoptée à l'unanimité



Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 21
Nombre en fonction : 21

Séance du 10 juillet 2025 – 19h00

Approbation attribution de subventions exceptionnelle

Délibération n° B20250701

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 04 juillet 2025

Sont présents 13 membres

Sont absents : 0

Sont excusé(e)s : 08

Votants : 13

Dont « pour » : 13

Dont « contre » : 0

Dont abstention : 0

NOM	Prénom	Qualité	Présence
ULMANN	Fabien	Président	Présent
HOLLEVILLE	Nicolas	Vice-Président	Excusé
LACHAUSSEE	Florent	Vice-Président	Présent
SOMMERHALTER	Pascal	Vice-Président	Excusé
GRANDGIRARD	Franck	Vice-Président	Présent
JACOBERGER	Thierry	Vice-Président	Présent
SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Vice-Président	Présent
BARNABE	Maurice	Vice-Président	Présent
JUD	Claude	Vice-Président	Excusé
FINK	David	Vice-Président	Présent
GREDER	Béatrice	Vice-Présidente	Excusée
SUTTER	Bernard	Membre du Bureau	Excusé
BRINGEL	Eric	Membre du Bureau	Excusé
ROBISCHUNG	Francis	Membre du Bureau	Excusé
CLORY	Patrick	Membre du Bureau	Présent
NASS	Denis	Membre du Bureau	Présent
DIETMANN	Daniel	Membre du Bureau	Présent
BACH	Guy	Membre du Bureau	Présent
GLESS	Michel	Membre du Bureau	Présent
GEIGER	Claude	Membre du Bureau	Présent
LEY	Marie-Cécile	Membre du Bureau	Excusée

Délibération n° B20250701

FINANCES/BUDGET

APPROBATION ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLE

Vu les demandes de subvention des associations/organismes suivants :

- Association d'animation du Vallon du Traubach ;
- Amicale des Sapeurs-pompiers de Dannemarie ;
- Association GUGG'ARTEPFEL de Diefmatten ;

- Association des cinéastes amateurs du Sundgau de Elbach ;
- Collège Jean Monnet de Dannemarie



Considérant que des crédits ont été alloués sur l'exercice budgétaire 2025 par délibération n° C20250413 du Conseil communautaire en date du 10 avril 2025 dans le cadre des subventions diverses ;

Vu la délibération n° C20250601 du Conseil communautaire en date du 12 juin 2025 dans le cadre des délégations de pouvoir au Bureau ;

Il est demandé au Bureau communautaire par délégation :

- d'allouer l'attribution de subventions exceptionnelle aux associations/organismes suivants:

Code analytique	Associations/organismes divers	Objets	Montant alloué
GG	Association d'animation du Vallon du Traubach	Festival de musique alsacien avec entrée libre à Elbach le 05 juillet 2025	1 000 euros
GG	Amicale des Sapeurs-pompier de Dannemarie	Acquisition d'un stand/buvette pour diverses manifestations (ex. fête tricolore, fête des rues, section jeunes sapeurs-pompier & environs)	1 000 euros
GG	Association GUGG'ARTEPFEL de Diefmatten	Achat de 500 gobelets réutilisables pour les 10 ans de l'association et l'organisation d'animation de diverses festivités (carnaval, fête des rues, ...)	348 euros
GG	Association des cinéastes amateurs du Sundgau de Elbach	Réalisation & projection des films « l'amour au temps du Charleston » & « Seuls » tournés au sein des communes de Dannemarie, Elbach, Retzwiller, Sternenber, de mars à l'automne 2025	300 euros

COL	Collège Jean Monnet de Dannemarie	Soutien aux sorties pis- pour les classes de 6èmes à la rentrée scolaire 2025/2026	5 000 euros	Envoyé en préfecture le 18/07/2025
				Reçu en préfecture le 18/07/2025
				Publié le 18/07/2025
				ID : 068-200066033-20250710-B202507_1-DE

- de prélever les crédits correspondants au budget Principal.

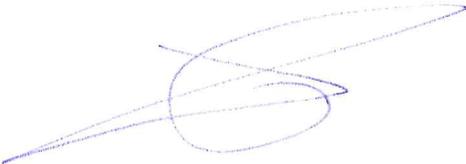
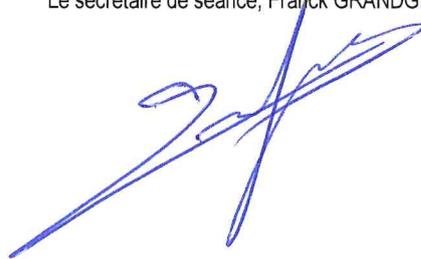
Le Bureau communautaire par délégation, après avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ALLOUER** l'attribution de subventions exceptionnelle aux associations/organismes, telles que présentées ci-dessus ;
- **DE PRELEVER** les crédits correspondants au budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Fabien ULMANN

Le secrétaire de séance, Franck GRANDGIRARD

Séance du 10 juillet 2025 – 19h00
Approbation attribution d'une subvention « fonds sauvegarde du patrimoine »
Délibération n° B20250702

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 04 juillet 2025

Sont présents 14 membres

Sont absents : 0

Sont excusé(e)s : 07

Votants : 14

Dont « pour » : 14

Dont « contre » : 0

Dont abstention : 0

NOM	Prénom	Qualité	Présence
ULMANN	Fabien	Président	Présent
HOLLEVILLE	Nicolas	Vice-Président	Excusé
LACHAUSSEE	Florent	Vice-Président	Présent
SOMMERHALTER	Pascal	Vice-Président	Excusé
GRANDGIRARD	Franck	Vice-Président	Présent
JACOBBERGER	Thierry	Vice-Président	Présent
SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Vice-Président	Présent
BARNABE	Maurice	Vice-Président	Présent
JUD	Claude	Vice-Président	Excusé
FINK	David	Vice-Président	Présent
GREDER	Béatrice	Vice-Présidente	Excusée
SUTTER	Bernard	Membre du Bureau	Présent
BRINGEL	Eric	Membre du Bureau	Excusé
ROBISCHUNG	Francis	Membre du Bureau	Excusé
CLORY	Patrick	Membre du Bureau	Présent
NASS	Denis	Membre du Bureau	Présent
DIETMANN	Daniel	Membre du Bureau	Présent
BACH	Guy	Membre du Bureau	Présent
GLESS	Michel	Membre du Bureau	Présent
GEIGER	Claude	Membre du Bureau	Présent
LEY	Marie-Cécile	Membre du Bureau	Excusée

Délibération n° B20250702

FINANCES/BUDGET

APPROBATION ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

Vu la délibération n° C20240417 du Conseil communautaire en date du 04 avril 2024 dans le cadre de l'adhésion au fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel avec la Collectivité européenne d'Alsace ;

Vu la délibération n° CD-2023-3-6-2 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace portant sur la politique Maison Alsacienne du XXI^e siècle du 19 juin 2023 ;

Vu le règlement du Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel de la Collectivité européenne d'Alsace, approuvé par délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2023-9-6-9 du 13 novembre 2023 ;

Vu la convention-cadre de partenariat au titre du Fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel entre la Collectivité européenne d'Alsace, le PNRVN et le CAUE Alsace ;

Vu le cahier des charges des études d'identification du patrimoine de la Collectivité européenne d'Alsace ;

Vu la transmission par la CeA du projet suivant éligible à l'attribution d'une subvention dans le cadre du fonds patrimoine ;

Considérant que le cofinancement de la Communauté de communes Sud Alsace Largue correspond à 10% de la subvention allouée par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), plafonnée à une enveloppe budgétaire dédiée de 10 000 euros maximum par an ;

Vu la présentation du Président du projet comme suit :

Propriétaire	Projet & objet des travaux	Montant subvention allouée par la CeA	Montant subvention allouée par la CCSAL
	Rénovation de l'ensemble des volets Guevenatten	2 039,00 €	203,90 €

Vu la délibération n° C20250601 du Conseil communautaire en date du 12 juin 2025 dans le cadre des délégations de pouvoir au Bureau ;

Il est demandé au Bureau communautaire par délégation :

- d'allouer l'attribution d'une subvention au titre du fonds de sauvegarde du patrimoine au propriétaire, dans le cadre du projet tel que présenté ci-dessus ;
- de prélever les crédits correspondants au budget Principal.

Le Bureau communautaire par délégation, après avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ALLOUER** l'attribution d'une subvention au titre du fonds de sauvegarde du patrimoine au propriétaire, dans le cadre du projet tel que présenté ci-dessus ;
- **DE PRELEVER** les crédits correspondants au budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Fabien ULMANN

Le secrétaire de séance, Franck GRANDGIRARD



Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 21
Nombre en fonction : 21

Séance du 10 juillet 2025 – 19h00

Adhésion au groupement de commandes « travaux de réaménagement rue de Moos » à Seppois-le-Haut - Délibération n° B20250703

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 04 juillet 2025

Sont présents 14 membres

Sont absents : 0

Sont excusés : 07

Votants : 14

Dont « pour » : 13

Dont « contre » : 0

Dont abstention : 0

Dont non-votant : 01

NOM	Prénom	Qualité	Présence
ULMANN	Fabien	Président	Présent <i>a quitté la séance lors du vote</i>
HOLLEVILLE	Nicolas	Vice-Président	Excusé
LACHAUSSEE	Florent	Vice-Président	Présent
SOMMERHALTER	Pascal	Vice-Président	Excusé
GRANDGIRARD	Franck	Vice-Président	Présent
JACOBBERGER	Thierry	Vice-Président	Présent
SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Vice-Président	Présent
BARNABE	Maurice	Vice-Président	Présent
JUD	Claude	Vice-Président	Excusé
FINK	David	Vice-Président	Présent
GREDER	Béatrice	Vice-Présidente	Excusée
SUTTER	Bernard	Membre du Bureau	Présent
BRINGEL	Eric	Membre du Bureau	Excusé
ROBISCHUNG	Francis	Membre du Bureau	Excusé
CLORY	Patrick	Membre du Bureau	Présent
NASS	Denis	Membre du Bureau	Présent
DIETMANN	Daniel	Membre du Bureau	Présent
BACH	Guy	Membre du Bureau	Présent
GLESS	Michel	Membre du Bureau	Présent
GEIGER	Claude	Membre du Bureau	Présent
LEY	Marie-Cécile	Membre du Bureau	Excusée

Délibération n° B20250703

ASSAINISSEMENT

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA REALISATION DES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT RUE DE MOOS SUR LA COMMUNE DE SEPPUIS-le-HAUT

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;



Vu le Code de la commande publique ;

Le Vice-Président en charge de l'assainissement expose le projet de réaménagement de la rue de Moos située sur la commune de Seppois-le-Haut et qui implique la réalisation de travaux, qui relèvent de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage publics :

- le syndicat des eaux de Seppois-le-Bas et Seppois-le-Haut ;
- la Communauté de communes Sud Alsace Largue ;

Afin de mutualiser les moyens et dans un souci de coordination des travaux, il a été décidé de constituer un groupement de commandes.

Le coût prévisionnel de l'opération de travaux est estimé à 548 464 € HT.

- **Part intercommunal** : 240 000,00 € HT
- **Part communal** : 308 464,00 € HT
- **Les frais de publication partagés : 1 000 euros HT prévisionnel**
 - o **50% à la charge de la CC Sud Alsace Largue**
 - o **50% à la charge du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Seppois-le-Bas/Seppois-le-Haut**

La Communauté de communes Sud Alsace Largue est désignée comme coordonnateur du groupement qui sera chargée de la passation et de l'attribution des marchés de travaux.

Le marché sera attribué selon les règles de la commande publique et suivant les délégations attribuées.

Une commission du groupement de commandes sera constituée entre les deux maîtres d'ouvrage publics.

La commission « MAPA - TRAVAUX DE REAMENAGEMENT ET D'ASSAINISSEMENT RUE DE MOOS COMMUNE DE SEPPOIS LE HAUT » sera la commission désignée et créée pour le groupement.

A cette commission sont associés La Communauté de Communes Sud Alsace Largue et Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de Seppois-le-Bas/Seppois-le-Haut. Deux membres seront désignés par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de Seppois-le-Bas/Seppois-le-Haut et deux membres seront désignés par la Communauté de communes Sud Alsace Largue. La commune de Seppois-le-Haut sera associée de manière consultative sans voix délibérative.

Les frais de publication sont partagés, ils sont répartis pour moitié sur chacune des parties, soit 50% pour le Syndicat d'eau, et 50% pour la CCSAL.

Le Bureau communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération ;

Considérant les intérêts communs des deux maîtres d'ouvrage publics à adhérer à un groupement de commandes afin d'engager une procédure unique de consultation et d'attribution des marchés de travaux ;

Considérant que les frais de publication sont partagés, pour moitié entre les deux parties

Vu la délibération n° C20250608 du Conseil communautaire en date du 12 juin 2025 autorisant le lancement de l'opération ;

Vu la délibération n° C20250601 du Conseil communautaire du 12 juin 2025, dans le cadre des délégations de pouvoir au Bureau communautaire de prendre toute décision concernant la constitution de groupement de commande ;

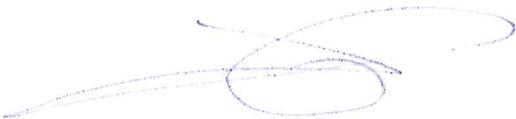
Le Bureau communautaire par délégation, après avoir délibéré par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 01 non-votant (M. Fabien ULMANN) :

- **DECIDE** l'adhésion au groupement de commandes relatif aux réaménagements de la rue de Moos à Seppois-le-Haut ;
- **DESIGNE** la Communauté de communes Sud Alsace Largue comme coordonnateur du groupement de commandes ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **DESIGNE** M. Florent LACHAUSSEE, Vice-Président en charge de l'assainissement ainsi que M. Pascal SOMMERHALTER Vice-Président en charge des Moyens généraux comme membre de la commission « MAPA - TRAVAUX DE REAMENAGEMENT ET D'ASSAINISSEMENT RUE DE MOOS COMMUNE DE SEPPOIS-LE-HAUT », qui sera la commission spécifiquement désignée pour l'appel d'offre et la proposition du ou des titulaires des marchés ;
- **AUTORISE** M. Florent LACHAUSSEE, Vice-Président en charge de l'assainissement à signer la convention constitutive du groupement de commandes telle qu'annexée, ainsi que toutes les pièces à intervenir, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Fabien ULMANN

Le secrétaire de séance, Franck GRANDGIRARD



**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT
DE COMMANDE
TRAVAUX DE REAMENAGEMENT ET D'ASSAINISSEMENT RUE DE MOOS
COMMUNE DE SEPPOIS-LE-HAUT**

Entre les soussignés :

- La Communauté de Communes Sud Alsace Largue dont le siège est situé 7, Rue de Bâle - 68210 DANNEMARIE, Représentée par M. Florent LACHAUSSEE, Vice-Président en charge de l'assainissement agissant en vertu des délibérations du Conseil communautaire du 12 juin 2025 et du Bureau communautaire du 10 juillet 2025.
- Le syndicat des eaux de Seppois-le-Bas et Seppois-le-Haut dont le siège est situé à la Mairie de Seppois-le-Bas 68580 SEPPOIS-le-BAS, Représenté par M. Maurice BARNABE, Président, agissant en vertu de la délibération du

Les co-signataires étant, par ailleurs, désignés par "**les parties**".

PREAMBULE

Dans le cadre de travaux de réaménagement et d'assainissement rue de Moos sur la commune de Seppois-le-Haut, il a été acté par délibération n° C20250608 du Conseil communautaire la validation et la finalisation du programme d'assainissement avec la mise en séparatif des réseaux d'assainissement et la pose de canalisations d'eaux usées et de reprise ou création de branchements.

Afin d'optimiser le projet et assurer une bonne coordination pendant la phase travaux, il est souhaitable d'exécuter les travaux dans le cadre d'un seul et même marché avec le gestionnaire d'eau potable. Ces travaux doivent être clôturés au cours du 1er semestre 2026 tel que demandé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM).

Afin d'optimiser le projet et d'assurer une bonne coordination pendant la phase travaux, il est souhaitable de les faire réaliser dans un seul et même marché.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DU GROUPEMENT DE COMMANDE

Le groupement de commandes créé par la présente convention a pour objet de passer un marché de travaux portant sur :

- Travaux de réaménagement et d'assainissement rue de Moos sur la commune de Seppois-le-Haut

Pour la passation de ce marché, le groupement respectera les règles fixées par le code de la commande publique dans ses dispositions applicables aux collectivités territoriales. Le marché sera passé en procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du Code de la commande publique. La publicité du marché sera effectuée sur un profil acheteur et au BOAMP ou dans un journal d'annonce légale.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 549 464 € HT.

Frais de publication (50% CCSAL – 50% syndicat d'eau de Seppois)	1 000,00 € HT
Part financière Travaux Com Com Sud Alsace Largue	240 000,00 € HT
Part financière travaux Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Seppois-le-Bas/Seppois-le-Haut	308 464,00 € HT
Autre Part financière	0 € HT
Total de l'opération	549 464,00 € HT

Le descriptif des travaux est indiqué en annexe n°1 à la présente convention.

ARTICLE 2 – DUREE DU GROUPEMENT ET DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les parties et de sa transmission au représentant de l'Etat. Le terme de la convention interviendra à l'issue de l'attribution par la commission du groupement de commande.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT ET RETRAIT DES MEMBRES DU GROUPEMENT

Chaque membre du groupement s'engage à commander, à l'issue de la procédure de passation menée par le groupement, au titulaire du marché des prestations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'indiqués dans le cahier des charges du marchés.

Aucun des membres ne pourra se retirer du groupement de commandes avant l'attribution du marché par la commission.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DU COORDONNATEUR

Le coordonnateur du groupement de commandes est la **Communauté de communes Sud Alsace Largue**

En cas de défaillance du coordonnateur, un nouveau coordonnateur est désigné, d'un commun accord, par les parties à la présente convention. La désignation du nouveau coordonnateur fait l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 5 – MISSIONS DU COORDONNATEUR

Le coordonnateur sera chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique, à l'organisation des opérations de sélection du cocontractant pour le marché visé à l'article 1er de la présente convention et pour lequel le groupement a été constitué.

Sa mission se termine par le choix du cocontractant. Chaque membre signe ensuite, pour ce qui le concerne, le marché et s'assure de sa bonne exécution.

Dans le cadre de sa mission, le coordonnateur pourra être chargé des opérations suivantes :

- *recueil des besoins des membres du groupement ;*
- *détermination de la procédure de passation applicable ;*
- *élaboration du dossier de consultation des entreprises ;*
- *publication de l'avis d'appel public à la concurrence ;*
- *publication du dossier de consultation sur une plateforme dématérialisée ;*
- *réception des candidatures et des offres ;*
- *convocation de la commission du groupement ;*
- *information des candidats non retenus ;*
- *élaboration du rapport de présentation de la procédure de passation ;*
- *le cas échéant, déclaration sans suite de la procédure pour un motif d'intérêt général.*

L'ensemble des participants sera associé à l'analyse des offres menée par le coordonnateur selon l'article 6.

ARTICLE 6 – COMMISSION DU GROUPEMENT DE COMMANDE

Le marché sera attribué selon les règles de la commande publique et suivant les délégations attribuées.

Une commission spécifique pourra être composée et sollicitée pour analyser et attribuer le marché.

La commission « MAPA TRAVAUX DE REAMENAGEMENT ET D'ASSAINISSEMENT RUE DE MOOS COMMUNE DE SEPPOIS LE HAUT » sera la commission du groupement.

A cette commission sont associés *La Communauté de Communes Sud Alsace Largue et Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de Seppois-le-Bas/Seppois-le-Haut. Deux membres seront désignés par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de Seppois-le-Bas/Seppois-le-Haut et deux membres seront désignés par la Communauté de communes Sud Alsace Largue. La commune de Seppois-le-Haut sera associée de manière consultative sans voix délibérative.*



ARTICLE 7 - PASSATION ET EXECUTION DU MARCHE

Chaque membre du groupement est tenu, à l'issue de la procédure de consultation et de l'attribution par la commission du groupement de passer un marché portant sur l'intégralité des besoins définis en annexe de la présente convention sur lesquels il s'est préalablement engagé, avec le titulaire retenu par la commission.

Il incombera à chacun des membres du groupement de transmettre au contrôle de légalité le marché public conclu en application de la présente convention, complété de la délibération d'attribution du marché relative à son territoire et de notifier le marché au prestataire retenu.

ARTICLE 8 – REPARTITION FINANCIERE

La clé de répartition financière est indiquée en annexe n°2 à la présente convention.

ARTICLE 9 – REPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT

Les membres du groupement sont tenus de participer aux frais relatifs à l'envoi et à la publication pour les besoins de l'opération. La répartition sera calculée à 50% des frais de publication par chaque membre du groupement de commande. *Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de Seppois-le-Bas/Seppois-le-Haut se verra adresser un titre de recettes émanant du coordonnateur du groupement de commande.*

Fait en trois exemplaires

Les membres du groupement de commandes :

Fait le

**Le Président du Syndicat Intercommunal
d'Adduction d'Eau Potable de Seppois-le-
Bas/Seppois-le-Haut**

**Le Vice-Président de la Communauté de
communes Sud Alsace Largue**

Monsieur Maurice BARNABE

Monsieur Florent LACHAUSSEE



ANNEXE n°1 - Programme des travaux

Les travaux à la charge de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue comprennent :

- Pose d'un réseau d'assainissement ;
- Tranchée en déblais/remblais pour fourniture et pose de conduite d'eaux usées en Ø200mm ainsi que mise en place de branchements et de boites branchement jusqu'en limite de propriété ;
- Fourniture et pose des regards de visite.

Les travaux à la charge du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Seppois-le-Bas/Seppois-le-Haut :

- Tranchée en déblais/remblais pour fourniture et pose de la conduite principale en fonte DN 150 et 100 mm et tous accessoires de robinetterie et fontainerie nécessaires ;
- Tranchée en déblais/remblais pour fourniture et pose des conduites de branchements et de regards de comptage en limite de propriété, des colliers de prise en charge et tous accessoires de robinetterie et fontainerie nécessaires ;
- Tranchée en déblais/remblais pour fourniture et pose des conduites de branchements en domaine privatif jusqu'aux habitations ;
- Dépose des compteurs à l'intérieur des habitations.

Calendrier prévisionnel :

- Délai prévisionnel des travaux : 4 mois
- Début prévisionnel des prestations : novembre 2025

ANNEXE n°2 – REPARTITION FINANCIERE

Frais de publication (Prévisionnel à décompter selon frais réels de publication).	1 000 euros HT prévisionnel <ul style="list-style-type: none"> • 50% à la charge de la CC Sud Alsace Largue • 50% à la charge du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Seppois-le-Bas/Seppois-le-Haut
--	---

	Montant HT estimatif
Part financière Travaux Com Com Sud Alsace Largue	240 000,00 € HT
Part financière travaux Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Seppois-le-Bas/Seppois-le-Haut	308 464,00 € HT
Autre Part financière	0 € HT
Total de l'opération	548 464,00 € HT



Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 21
Nombre en fonction : 21

Séance du 10 juillet 2025 – 19h00

Approbation attribution Marché prestations restos collective structures accueil collectif (2 lots) - Délibération n° B20250704

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 04 juillet 2025

Sont présents 14 membres

Sont absents : 0

Sont excusés : 07

Votants : 14

Dont « pour » : 14

Dont « contre » : 0

Dont abstention : 0

NOM	Prénom	Qualité	Présence
ULMANN	Fabien	Président	Présent
HOLLEVILLE	Nicolas	Vice-Président	Excusé
LACHAUSSEE	Florent	Vice-Président	Présent
SOMMERHALTER	Pascal	Vice-Président	Présent
GRANDGIRARD	Franck	Vice-Président	Présent
JACOBBERGER	Thierry	Vice-Président	Présent
SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Vice-Président	Présent
BARNABE	Maurice	Vice-Président	Présent
JUD	Claude	Vice-Président	Excusé
FINK	David	Vice-Président	Présent
GREDER	Béatrice	Vice-Présidente	Excusée
SUTTER	Bernard	Membre du Bureau	Présent
BRINGEL	Eric	Membre du Bureau	Excusé
ROBISCHUNG	Francis	Membre du Bureau	Excusé
CLORY	Patrick	Membre du Bureau	Présent
NASS	Denis	Membre du Bureau	Excusé
DIETMANN	Daniel	Membre du Bureau	Présent
BACH	Guy	Membre du Bureau	Présent
GLESS	Michel	Membre du Bureau	Présent
GEIGER	Claude	Membre du Bureau	Présent
LEY	Marie-Cécile	Membre du Bureau	Excusée

Délibération n° B20250704

SOLIDARITES/SERVICE AUX FAMILLES

APPROBATION ATTRIBUTION DU MARCHÉ

prestations de restauration collective pour des structures d'accueil collectif (2 lots)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la procédure adaptée passée en application des articles L2123-1, R2123-7 du Code de la commande publique et des articles L2113-12 et R2113-13 du Code de la commande publique,

Vu la délibération n° C20250421 du Conseil communautaire du 10 avril 2025 relatif à l'approbation du lancement du marché public relatif à la livraison de repas pour les structures d'accueil collectif,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 16 mai 2025,

Vu les différentes propositions transmises,

Considérant qu'il a été présenté à une commission ad hoc, réunie les 25 juin 2025 et 8 juillet 2025, l'analyse et le classement des offres réceptionnées selon les critères définis dans le règlement de la consultation du marché pour chacun des lots.

Le Président expose aux membres du Bureau :

- Les modalités de la consultation,
- L'analyse des offres,

Vu l'avis favorable de la Commission ad hoc en date du 8 juillet 2025 ;

Le Bureau communautaire par délégation, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer les différents lots comme suit pour une durée de 1 an reconductible 3 fois :

Lots	Attributaire	Montant estimatif en euros HT
Lot n°1 : Prestations de restauration portant sur des repas préparés en liaison froide	API Cuisiniers d'Alsace	1 346 434,00 HT €
Lot n°2 : Prestations de restauration portant sur des repas préparés en liaison chaude	ADAPEI PAPILLON BLANCS	443 328,70 HT €

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager et à signer les marchés en conséquence, et tous les documents y afférents ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Fabien ULMANN

Le secrétaire de séance, Franck GRANDGIRARD

